

## Règlement Anticipate 2018

### Introduction

Innoviris est responsable de la coordination scientifique et administrative du programme Anticipate. Ce document comprend toutes les informations dont les chercheurs ont besoin pour introduire un projet pour l'appel 2018. Les expressions d'intérêt pour cet appel doivent être introduites au plus tard pour **le vendredi 15 décembre 2017 à 12h00** chez Innoviris et doivent satisfaire aux directives mentionnées dans ce règlement. Si votre demande ne satisfait pas au règlement, elle ne sera pas prise en compte pour l'évaluation.

### Objectif du programme

Avec ce programme, la Région souhaite financer des projets exécutés par des chercheurs académiques d'organismes de recherche bruxellois, qui apporteront une vision prospective qui permettra de résoudre les défis que rencontrera la Région de Bruxelles-Capitale dans les années à venir. Les solutions proposées par les projets doivent prendre en compte la complexité urbaine bruxelloise. Le programme s'adresse aussi bien aux chercheurs en sciences humaines qu'aux chercheurs en sciences exactes ou appliquées. Les projets doivent accorder une attention suffisante à une valorisation (axée sur la politique et/ou la société) de la recherche.

### Définition organisme de recherche bruxellois

Dans l'article 1.3 de l'Encadrement des aides d'Etat à la recherche au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) un organisme de recherche est défini comme suit: *« une entité (telle qu'une université ou un institut de recherche, une agence de transfert de technologies, un intermédiaire en innovation, une entité collaborative réelle ou virtuelle axée sur la recherche), quel que soit son statut légal (de droit public ou de droit privé) ou son mode de financement, dont l'objectif premier est d'exercer, en toute indépendance, des activités de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, ou de diffuser largement les résultats de ces activités au moyen d'un enseignement, de publications ou de transferts de connaissances. »*

Les partenaires bruxellois autorisés à soumettre une demande à Innoviris dans le cadre de cet appel sont donc les organismes de recherche qui répondent à cette définition et qui ont au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

## Structure des projets

Les projets peuvent émaner de chercheurs individuels ou de plusieurs chercheurs et/ou groupes de recherche qui collaborent sur un projet de recherche, où chaque partenaire étudie un aspect de la problématique. Pour chaque projet, au moins un promoteur-coordonateur doit être identifié. Celui-ci est responsable de la gestion scientifique du projet et de l'encadrement du (des) chercheur(s). Il présentera le projet à l'autorité académique pour accord. Pour un projet, un ou plusieurs copromoteurs peuvent être désignés. Les ressources allouées au projet devront être en adéquation avec le programme et les objectifs poursuivis.

La collaboration avec une institution (para)publique (bruxelloise) concernée par le projet sur le terrain est fortement encouragée. Concrètement, la proposition de recherche sera élaborée en concertation avec cette institution en vue d'un réel alignement entre la recherche et les besoins de la situation sur le terrain. La recherche peut éventuellement être partiellement exécutée par l'institution (« in situ »). En cas de collaboration structurelle avec une institution (para)publique, cette dernière sera indiquée comme « parrain » du projet. Des entreprises et membres d'institutions de recherche ne peuvent être désignés comme parrain du projet.

## Modalités de l'appel 2018

### Thématiques

Chaque année plusieurs thématiques spécifiques sont définies. Les thématiques qui sont éligibles dans le cadre de l'appel 2018, sont :

- **Intelligence artificielle, digitalisation et automatisation.** Comment combiner le développement de l'industrie traditionnelle et des innovations radicales dans l'industrie numérique ? Comment ces développements menacent-ils de transformer le concept travail et marché de travail dans la région ? Est-ce qu'ils changeront l'équilibre entre efficacité et productivité d'une part, et bien-être privé et professionnel d'autre part ? Dans quelle mesure ces technologies peuvent-elles changer notre façon d'être dans les relations sociales, ou même nos points de vue moraux, éthiques ou spirituels ? Dans quelle mesure les algorithmes intelligents internet influencent-ils le processus équilibré de formation d'opinion parmi les citoyens de la région et quels en sont les résultats ? Et ces changements seront-ils possibles dans le contexte législatif et juridique actuel ?
- **Une ville verte et compacte.** Quels idées créatives et innovantes permettent de construire une ville compacte tout en laissant l'espace nécessaire à la nature (au sens large: biodiversité, espaces verts, durabilité...)? Comment des alternatives attractives et innovantes peuvent-elles éviter un développement urbain dense, dégradant, inhumain et non durable? Comment la régénération des anciennes infrastructures urbaines peut-elle apporter des solutions à l'urbanisation croissante, à la raréfaction des espaces (verts) et à la diminution de la biodiversité? Comment la densification peut-il contribuer à résoudre les problèmes

écologiques? Comment la gestion et l'utilisation durable de la nature disponible peuvent-elles être utilisées pour relever les défis écologiques et sociétaux de la densification?

- **Rendre l'invisible visible.** Comment rendre visible pour les décideurs publiques des groupes cibles, jusqu'alors invisibles ou insuffisamment visibles à Bruxelles, et notamment les groupes les plus vulnérables ? L'application de quelles méthodologies innovantes (pour Bruxelles) peuvent garantir des données fiables sur ces populations et améliorer le bien-être des Bruxellois ? Quelles solutions concrètes sont susceptibles de renforcer à l'avenir les décisions politiques éclairées sur la base de chiffres réels et corrigés ? Quelles méthodologies et outils statistiques peuvent être utilisés pour estimer la taille de ces populations cachées et/ou améliorer la compréhension de leur situation de vie ?

Des fiches séparées expliquant plus en détail les thèmes choisis sont disponibles sur le site d'Innoviris.

### Calendrier

La sélection des projets de l'édition 2018 d'Anticipate se fera en deux étapes : premièrement, une expression d'intérêt et deuxièmement un appel pour des propositions complètes. Seuls les candidats qui auront été évalués positivement pour leur expression d'intérêt pourront soumettre une proposition complète.

- **Introduire des expressions d'intérêt** : du 18 octobre 2017 au 15 décembre 2017 à 12h00
- **Introduire des propositions complètes** : du 1 février 2018 au 25 avril 2018 à 12h00
- **Evaluation (externe)** : mi-mai à mi-juin 2018
- **Décision d'octroi par le Gouvernement** : juillet 2018
- **Début des projets** : entre le 1er octobre 2018 et le 30 novembre 2018

### Expression d'intérêt

Le formulaire de soumission se trouve sur le site web d'Innoviris. Un dossier sera jugé recevable s'il répond aux critères préalablement définis, à savoir :

- Le chercheur ou les chercheurs doivent être au minimum détenteurs d'un diplôme de master au début du projet de recherche ;
- Le promoteur ou les promoteurs doivent posséder le titre de professeur ou responsable de la recherche ou être des chercheurs confirmés au sein d'un organisme de recherche Bruxellois;
- La demande a été introduite avant l'expiration du délai mentionné sur le formulaire ;
- La demande respecte les exigences de forme (utilisation du formulaire adéquat, respect du nombre de pages demandées, caractère complet du formulaire, signatures de tous les partenaires etc.) ;
- Le(s) demandeur(s) doivent avoir satisfait à l'ensemble des obligations imposées dans le cadre de l'éventuel octroi antérieur d'autres aides par la Région ;

- Le projet ne peut avoir débuté avant l'introduction de la demande d'aide.

Les dossiers recevables sont évalués par Innoviris selon les critères suivants :

- Adéquation du projet avec le thème de l'appel.
- Contribution aux nouvelles connaissances sur l'un des thèmes de recherche prioritaires pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur la base de ces éléments, les projets pourront être pris en considération pour une proposition complète.

### Propositions complètes

Seuls les projets qui auront reçu une évaluation positive de l'expression d'intérêt pourront soumettre un dossier complet. Dans celui-ci, il conviendra de décrire notamment de manière détaillée l'état de l'art, la méthodologie, la stratégie de valorisation, l'impact attendu et le programme de travail. Le programme de travail doit être décrit dans des modules de travail. Pour chaque module de travail, les éléments suivants doivent être clairement décrits : la durée, les objectifs, les tâches à effectuer, les risques et les résultats escomptés. Pour un projet comptant plusieurs chercheurs, il sera indiqué clairement quel est le partenaire responsable pour chaque module de travail et quelle sera la contribution de chaque partenaire à ce module de travail.

La recevabilité de chaque demande est à nouveau contrôlée. On utilise à cet effet les mêmes critères de recevabilité que pour l'expression d'intérêt (cf. plus haut). De plus, à ce stade la demande doit être introduite auprès d'Innoviris avec l'approbation (la signature) du Recteur de l'université ou du Directeur de la haute école au plus tard à la date limite de soumission de l'appel.

Les propositions complètes jugées recevables seront évaluées par un jury, composé d'experts académiques dans le domaine scientifique dans lequel la demande s'inscrit ainsi que de représentants d'Innoviris et d'autres institutions. L'évaluation sera faite sur la base de documents introduits, qui sont envoyés aux membres du jury. Innoviris a le droit, selon les conditions de l'appel, de compléter cette évaluation avec une interview par le jury.

Les demandes sont évaluées par un jury sur base des critères suivants :

- La faisabilité et la qualité scientifique du projet (60%) :
  - Le projet est-il original et innovant par rapport à l'état de l'art ?
  - Les objectifs, questions de recherche et le programme sont-ils clairs ? Les objectifs sont-ils mesurables ?
  - Le programme de travail est-il développé de manière réaliste ?
  - La méthodologie est-elle en adéquation avec ces objectifs ?
  - Le programme de travail est-il réaliste ?
  - Le projet peut-il être réalisé avec la méthodologie et les moyens choisis ?
  - Le budget demandé correspond-il à la charge de travail ?
- L'impact sur la Région de Bruxelles-Capitale (30%) :
  - Est-ce que le projet démontre une connaissance suffisante de la réalité de la situation sur le terrain ?

- Les résultats pourront-ils contribuer au développement socio-économique de la Région ?
- Les résultats à court terme pourront-ils être implémentés pour la Région ? Peuvent-ils être utilisés par les décideurs politiques de la Région ?
- Les résultats pourront-ils être accessibles au grand public ? (vulgarisation)
- Qualité du consortium (10%) :
  - Le(s) chercheur(s) et le(s) promoteur(s) dispose-t-il (disposent-ils) de l'expertise nécessaire pour l'exécution de cette recherche ? Disposent-ils de connaissances suffisantes sur la situation sur le terrain ?
  - S'il y a plusieurs chercheurs ou groupes de recherche : y a-t-il une cohésion et une complémentarité suffisantes entre les partenaires ?
  - Le cas échéant : les collaborations avec les institutions (semi-)publiques sont-elles pertinentes ?

La cohérence et la complémentarité de l'ensemble des projets seront également vérifiées.

## Montant du financement

La subvention couvre le salaire du (des) chercheur(s), les frais de fonctionnement (notamment les frais pour les appareils, le matériel, les enquêtes, les frais d'organisation et de voyage) et les frais de sous-traitance. Un budget limité à hauteur de 5% des frais de fonctionnement peut être utilisé pour les frais du (des) promoteur(s), si cela a été prévu dans le budget original. Pour plus d'informations concernant les frais éligibles, vous pouvez consulter le document « Directives comptables » sur [notre site web](#). Le financement concerne des projets de 2 ans, éventuellement renouvelables pour 2 années supplémentaires.

Aucun montant maximal n'est imposé par rapport aux frais de fonctionnement et de personnel pouvant être demandés dans le cadre d'un projet. Un plafond de financement est bien prévu pour l'ensemble des projets de l'appel. Le score d'un projet (sur la base des critères susmentionnés), son classement dans l'ensemble des projets et le budget disponible détermineront si le projet est financé ou non. Le budget demandé doit correspondre à la charge de travail.

La propriété intellectuelle des résultats du projet appartient aux exécutants du projet.

## Introduction d'une demande et traitement par Innoviris

Une version papier de l'expression d'intérêt doit être introduite par les autorités académiques au plus tard le vendredi 15 décembre 2018 à 12h00 auprès d'Innoviris, Chaussée de Charleroi 110, 1060 Bruxelles. Une version électronique au format docx doit être envoyée à [funding-request@innoviris.brussels](mailto:funding-request@innoviris.brussels) (avec [skoelet@innoviris.brussels](mailto:skoelet@innoviris.brussels) en copie). Les projets soumis après cette deadline ne seront pas pris en considération.

Les demandes doivent être rédigées à l'aide d'un formulaire disponible sur le site web [d'Innoviris](#) et doivent être approuvées par l'institution d'accueil.

## Suivi

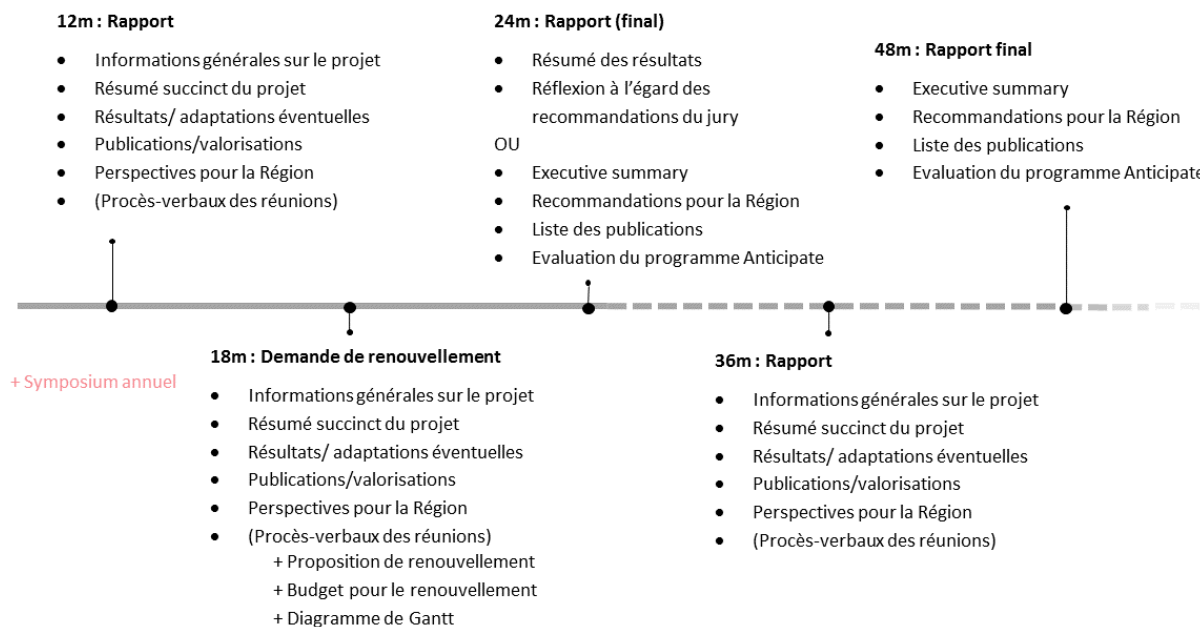
Le promoteur-coordonateur vérifiera si les différentes étapes pour la poursuite du projet sont respectées. Ceci est nécessaire pour le bon déroulement du programme. Un suivi financier et scientifique des projets est en outre assuré par Innoviris.

Pour le suivi financier, Innoviris se base sur les rapports financiers qui sont introduits à la fin de chaque année de travail (et au plus tard deux mois après le début d'une nouvelle année de travail) par les projets.

Pour le suivi scientifique, des rapports d'activités sont introduits à intervalles fixes chez Innoviris (cf. cadre et détails ci-dessous). A la fin du projet (après 2 ou 4 ans), un rapport scientifique final est attendu. Les chercheurs et les promoteurs sont en outre invités annuellement à l'Anticipate Symposium avec les représentants d'Innoviris et les administrations publiques régionales. La présentation des études aux décideurs politiques et/ou aux décideurs lors du Symposium encourage la collaboration et la valorisation. Les projets en phase de lancement présentent leur recherche au Symposium avec un poster. Lors de l'avant-dernière et de la dernière année du projet, les résultats sont présentés à l'aide d'une présentation. Le Symposium fait office de comité de suivi.

Afin de renforcer la diffusion des résultats de recherche, il est demandé d'introduire un article avant la fin du projet à la revue électronique [Brussels Studies](#), qui publie des articles de vulgarisation à destination du grand public.

## Ligne du temps du suivi Anticipate



### Après 12 mois

Au terme de la première année<sup>1</sup>, un rapport des activités scientifiques est introduit auprès d'Innoviris, en un exemplaire papier et une version électronique. Ce rapport scientifique comprend les éléments suivants :

- Informations générales sur le projet ;
- Résumé succinct du projet ;
- Résultats de la première année de travail (en rapport avec le programme de travail original) et éventuelles adaptations pour la seconde année ;
- Publications ou autres valorisations ;
- Perspectives/applications pour la Région ;
- Procès-verbaux des éventuelles réunions avec le « parrain ». En cas de collaboration structurelle avec un « parrain », différentes réunions de concertation seront prévues. Les procès-verbaux de ces réunions doivent être joints aux rapports d'activités.

### Après 18 mois

A la demande d'Innoviris, le promoteur-coordonateur indique s'il compte introduire une demande de renouvellement pour le projet. Si tel est le cas, il rédige une demande qui doit être introduite environ 18 mois<sup>2</sup> après le début du projet. Cette demande, qui est introduite chez Innoviris en un exemplaire papier et une version électronique, comporte les éléments suivants :

- Rapport d'activités scientifiques après 18 mois (en analogie avec le rapport après 12 mois).
- Proposition de renouvellement (avec objectifs, programme de travail détaillé et applications attendues pour la Région).
- Budget détaillé pour le renouvellement.
- Diagramme de Gantt.

Innoviris organisera une évaluation avec défense orale du projet devant un jury. Le jury, composé d'experts indépendants, évaluera les recherches effectuées pendant la première période de 18 mois et le programme proposé pour la poursuite du projet.

### Après 24 mois

En cas de renouvellement, un bref rapport d'activités scientifiques est introduit auprès d'Innoviris à la fin de la seconde année, en un exemplaire papier et une version électronique. Ce rapport scientifique comprend uniquement deux éléments :

- Un résumé non confidentiel des résultats acquis.

---

<sup>1</sup> Pour rassembler les rapports, ce rapport peut déjà être demandé 12 mois après le début des premiers projets dans le même appel. Ensuite, lors de l'évaluation, on tient compte de la durée plus courte de certains projets.

<sup>2</sup> Pour rassembler les rapports, ce rapport peut déjà être demandé 18 mois après le début des premiers projets dans le même appel. Ensuite, lors de l'évaluation, on tient compte de la durée plus courte de certains projets.



- Une brève réflexion sur les recommandations formulées par le jury lors de la discussion de la demande de renouvellement et sur la manière dont on en tiendra compte dans le parcours de suivi.

Si aucun renouvellement n'a été demandé ou s'il a été refusé, un rapport final est introduit auprès d'Innoviris après 24 mois, en un exemplaire papier et une version électronique, et comprend les éléments publics suivants :

- Executive summary des résultats obtenus.
- Recommandations concrètes pour la RBC.
- Liste des publications/rapports d'étude/doctorats liés au projet.

Par ailleurs, le rapport comprend aussi les éléments suivants, qui sont uniquement destinés à un usage interne :

- Confrontation avec les objectifs originaux du projet.
- Evaluation du programme Anticipate.
- Copie des publications/rapports d'étude/doctorats liés au projet (si possible).
- Procès-verbaux des éventuelles réunions en concertation avec le « parrain ».

#### Après 36 mois

Au terme de la troisième année<sup>3</sup>, un rapport d'activités scientifiques est à nouveau introduit chez Innoviris, en un exemplaire papier et une version électronique, en analogie avec le rapport après 12 et 18 mois.

#### Après 48 mois

Au terme de la quatrième année, un rapport final scientifique est introduit chez Innoviris, en un exemplaire papier et une version électronique, en analogie avec le rapport final après 24 mois pour les projets non renouvelés (cf. plus haut).

---

<sup>3</sup> Pour rassembler les rapports, ce rapport peut déjà être demandé 36 mois après le début des premiers projets dans le même appel. Ensuite, lors de l'évaluation, on tient compte de la durée plus courte de certains projets.

## **Formulaires et informations**

Le formulaire de demande et les directives sont disponibles sur le [site web d'Innoviris](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Suzana Koelet

Tél. : 02/600 50 80

[skoelet@innoviris.brussels](mailto:skoelet@innoviris.brussels)